



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2019

**43<sup>e</sup> SÉANCE  
CONSEIL 2017-2021**

---

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 19 août 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

---

Sont présents : M. Luc Beauséjour  
Mme Danielle Landreville, conseillère  
M. Yves Liard, conseiller  
M. Patrick Lasalle, conseiller  
M. Patrick Bonin, conseiller  
M. Alexandre Martel, conseiller

Sont absents : Mme Claudia Bertinotti, conseillère  
M. Richard Leduc, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchard, directeur général.

2 **19-418 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Danielle Landreville appuyé par le conseiller Yves Liard et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout du point 45 a), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 15 juillet 2019 – Approbation du procès-verbal

**AMÉNAGEMENT**

4. Dérogation mineure – 101, rue Dugas



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**19-08-2019**

5. Règlement 35-2002-49 – Amendement le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) – Secteur de la rue Flamand – Adoption
6. Règlement 79-407 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Flamand – Adoption
7. Règlement 79-408 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Secteur des rues Albert-Beaulieu et Gustave-Guertin – Adoption
8. Règlement 79-409 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Adoption
9. Règlement 79-410 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Secteur des rues Ladouceur et Marsolais – Avis de motion
10. Règlement 79-410 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Secteur des rues Ladouceur et Marsolais – Premier projet – Adoption
11. Règlement 79-411 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Avis de motion
12. Règlement 79-411 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Premier projet – Adoption
13. Alliance Ariane – Adhésion – Autorisation

**ADMINISTRATION**

14. Règlement 9-1999-5 – Amendement le Règlement 9-1999 – Régie interne des séances du conseil – Adoption
15. Règlement 151-2017-4 – Amendement le Règlement 151-2017 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Adoption
16. Règlement 170-2019 – Gestion contractuelle – Adoption
17. Règlement 171-2019 – Tarification des activités et services en loisir – Adoption
18. Règlement d'emprunt 187-1 – Amendement le Règlement d'emprunt 187 – Poste de pompage route 158 – Adoption
19. Résolution 18-547 – Calendrier des séances du conseil pour l'année 2019 – Amendement
20. Semaine de la sécurité ferroviaire – Résolution d'appui
21. Conférence de règlement à l'amiable – Entérinement
22. Protocole d'entente – Club de patinage artistique Les Étoiles d'Argent – Location des heures de glace au centre récréatif Marcel-Bonin – Autorisation
23. Protocole d'entente – L'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree – Location des heures de glace au centre récréatif Marcel-Bonin – Autorisation
24. Réseau des Femmes Élues de Lanaudière – Aide financière et appui
25. Chambre de Commerce du Grand Joliette – Programme de partenariat annuel 2019-2020 – Autorisation
26. Programme d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**19-08-2019**

27. Liste des comptes à payer du 3 juillet au 6 août 2019 – Approbation
28. Revêtement asphaltique 2018 – Sintra inc. – Certificat de paiement numéro 2 final – Acceptation définitive
29. Revêtement asphaltique – Pont Papineau – Sintra inc. – Certificat de paiement numéro 2 final – Acceptation définitive
30. Réfection de la conduite d'égout combinée sous la voie ferrée – Les Excavations Michel Chartier inc. – Certificat de paiement numéro 3 – Acceptation provisoire
31. Prolongement des services de la rue Gustave-Guertin – Généreux Construction inc. – Certificat de paiement numéro 7 final – Acceptation définitive
32. M. Mickael Plouffe – Embauche d'un Opérateur-concierge – Loisirs et culture
33. M. Antoine Tardif – Embauche d'un opérateur – Usine de filtration
34. Mme Charlie Desrochers – Embauche d'un opérateur – Usine de filtration

**GREFFE – APPROVISIONNEMENT**

35. Soumission numéro 15-009 – Acquisition d'équipements GPS – Focus Gestion Flotte et carburant inc. – Option de renouvellement
36. Soumission numéro AP19-070 – Réaménagement de l'intersection Rue Ladouceur et chemin des Prairies – Les Excavations Michel Chartier inc. – Adjudication de contrat
37. Soumission numéro AP19-076 – Restaurant – Centre récréatif Marcel-Bonin – Annulation
38. Soumission numéro AP19-078 – Câblage moyenne tension – Annulation
39. Soumission numéro AP19-082 – Services professionnels – Auditeur externe – Adjudication de contrat
40. Soumission numéro AP19-085 – Entretien de disjoncteurs et de transformateurs – Poste Alpha – Gemitech inc. – Adjudication de contrat

**TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES**

41. Résolution 19-411 – Réfection des services municipaux d'aqueduc et d'égouts – Portions des rues Richard, Baby, Fabre et Guilbault – Programme FIMEAU – Amendement

**LOISIRS ET CULTURE**

42. Association de hockey mineur Joliette-Crabtree – 15<sup>e</sup> édition du tournoi Novice-Atome Joliette-Crabtree – Aide financière – Autorisations
43. Cégep régional de Lanaudière à Joliette – Activité pour mobilisation climatique – Utilisation de l'espace public – Autorisation



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2019

44. Activité de financement d'organisme – Représentations diverses
45. Divers
- 45.a) M. Philippe Joubert - Embauche d'un régisseur - Loisirs et culture
46. Dépôt de rapports
47. Période de questions
48. Date et heure de la prochaine assemblée
49. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

**19-419 – SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2019 –  
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2019 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, et que de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

**19-420 – DÉROGATION MINEURE – 101, RUE DUGAS**

**CONSIDÉRANT** la recommandation DM-2019-05-10 du comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'ACCORDER** une dérogation mineure à l'immeuble situé au 101, rue Dugas, afin de réduire à six le nombre de cases de stationnement hors rue afin de permettre l'aménagement de quatre salles de rencontre au sous-sol et d'une salle de conférence au rez-de-chaussée.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2019

5 **19-421 – RÈGLEMENT 35-2002-49 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 35-2002 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – SECTEUR DE LA RUE FLAMAND – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 35-2002-49 amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) en assujettissant la zone H04-018 au « P.I.I.A. SECTEURS RÉSIDENTIELS DE MOYENNE OU DE HAUTE DENSITÉ ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6 **19-422 – RÈGLEMENT 79-407 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE FLAMAND – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 79-407 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à inclure les lots 3 327 440, 3 327 442, 3 327 444 et 3 328 231 (localisés sur la rue Flamand) dans la zone H04-018 et de modifier à l'intérieur de cette zone, les normes applicables pour l'usage « Habitation multifamiliale isolée (h3) » de manière à assurer une harmonisation quant à la volumétrie des futurs immeubles multifamiliaux avec le cadre bâti existant.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2019

7

**19-423 – RÈGLEMENT 79-408 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DES RUES ALBERT-BEAULIEU ET GUSTAVE-GUERTIN – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 79-408 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille d'usages et normes H06-015 afin d'appliquer les marges de recul en vigueur pour un bâtiment de quatre étages à un bâtiment de cinq étages et d'augmenter le coefficient d'occupation du sol à 1,50.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

**19-424 – RÈGLEMENT 79-409 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 79-409 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à encadrer l'implantation des conteneurs semi-enterrés et l'entreposage des bacs à déchets, à récupération et à matières organiques sur le territoire de la ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2019

9

**19-425 – RÈGLEMENT 79-410 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DES RUES LADOUCEUR ET MARSOLAIS – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-410 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicable à la zone H04-038 (localisée le long des rues Ladouceur et Marsolais) afin de hausser à 2 le rapport espace plancher/terrain (C.O.S.) maximal et d'indiquer dans la section « Notes » la mention « P.I.I.A. » ainsi que modifier le plan de zonage de manière à assujettir la zone au règlement sur les « P.I.I.A. ».

10

**19-426 – RÈGLEMENT 79-410 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DES RUES LADOUCEUR ET MARSOLAIS – PREMIER PROJET – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Patrick Lasalle appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le premier projet de règlement 79-410 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicable à la zone H04-038 (localisée le long des rues Ladouceur et Marsolais) afin de hausser à 2 le rapport espace plancher/terrain (C.O.S.) maximal et d'indiquer dans la section « Notes » la mention « P.I.I.A. » ainsi que modifier le plan de zonage de manière à assujettir la zone au règlement sur les « P.I.I.A. ».

**DE MANDATER** la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

**19-427 – RÈGLEMENT 79-411 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-411 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à remplacer le libellé de l'alinéa vii) du paragraphe a) (normes générales) de l'article 6.1.3.1 afin de prescrire que la hauteur minimale sous plafond des pièces d'un logement additionnel (uniplex) est celle prescrite au Code de construction du Québec faisant partie intégrante du règlement de construction de la Ville de Joliette.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2019

12

**19-428 – RÈGLEMENT 79-411 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – PREMIER PROJET – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Luc Beauséjour appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le premier projet de règlement 79-411 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à remplacer le libellé de l'alinéa vii) du paragraphe a) (normes générales) de l'article 6.1.3.1 afin de prescrire que la hauteur minimale sous plafond des pièces d'un logement additionnel (uniplex) est celle prescrite au Code de construction du Québec faisant partie intégrante du règlement de construction de la Ville de Joliette.

**DE MANDATER** la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

**19-429 – ALLIANCE ARIANE – ADHÉSION – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** l'action gouvernementale en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme est dispersée dans de nombreux textes législatifs et autres politiques, éparpillés entre autant de domaines, et se déploie sans vision d'ensemble;

**CONSIDÉRANT QUE** cet éclatement décisionnel est responsable, dans les collectivités, de nombreuses incohérences dont les conséquences environnementales, sociales et économiques sont coûteuses pour l'ensemble de la société québécoise;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement des milieux de vie et la gestion économe du territoire reposent à la fois sur les actions de l'État et sur celles des instances municipales, sans oublier les citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** l'atteinte de plusieurs objectifs nationaux, en matière de protection du territoire et des activités agricoles, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation de pétrole, de développement des transports collectifs, de revitalisation des collectivités, de santé publique, de mise en valeur du patrimoine et des paysages, de protection de la biodiversité, entre autres, dépend d'une grande cohérence entre les orientations et les actions de l'État et celles des instances municipales;





PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2019

**CONSIDÉRANT QU'**il est fondamental et urgent de réunir, dans un même texte ayant statut de Politique nationale, une vision d'ensemble assortie de principes fondamentaux en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui puisse assurer la coordination de l'ensemble des lois, politiques et interventions de l'État et des instances municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Alliance ARIANE regroupe des organisations et experts réunis dans une vision commune afin que l'aménagement du territoire et l'urbanisme soient une priorité au Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

**QUE** la Ville de Joliette signe la déclaration de principe de l'Alliance ARIANE et appui la proposition que le gouvernement du Québec se dote d'une Politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

**QU'**une copie de la présente résolution soit acheminée à l'Alliance ARIANE et au premier ministre du Québec, monsieur François Legault.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

**19-430 – RÈGLEMENT 9-1999-5 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 9-1999 – RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 19-370 et 19-371, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 juillet 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 9-1999-5 amendant le Règlement 9-1999 relatif à la régie interne des séances du conseil afin de modifier l'heure de la tenue des séances du conseil municipal de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2019

15

**19-431 – RÈGLEMENT 151-2017-4 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2017 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 19-374 et 19-375, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 juillet 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 151-2017-4 amendant le Règlement 151-2017 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette pour y ajouter les annexes M-11 et N-2 afin d'ajuster des autorisations de stationner et autres indications sur la rue Albert-Geoffroy.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

**19-432 – RÈGLEMENT 170-2019 – GESTION CONTRACTUELLE – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 19-378 et 19-379, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 juillet 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 170-2019 relatif à la gestion contractuelle afin d'assurer la saine gestion des contrats municipaux, la transparence, l'impartialité et l'objectivité du processus d'appel d'offres.

**D'ABROGER** les résolutions G2010-05-81, G2011-00-48, G2011-05-05 et G2015-02-95.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

**19-433 – RÈGLEMENT 171-2019 – TARIFICATION DES ACTIVITÉS ET SERVICES EN LOISIR – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 19-380 et 19-381, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 juillet 2019;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2019

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 171-2019 relatif à la tarification des activités et services en loisir afin de modifier le programme de la carte Citoyen.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

**19-434 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 187-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 187 – POSTE DE POMPAGE ROUTE 158 – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le dépôt projet de règlement portant respectivement le numéro 19-382 et 19-393, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 juillet 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement d'emprunt 187-1 décrétant la construction d'une station de pompage d'égout sanitaire et d'une conduite de refoulement dans le secteur du 1260, route 158 ainsi qu'un emprunt et une dépense de 326 435,00 \$.

Objet :	construction d'une station de pompage d'égout sanitaire et d'une conduite de refoulement dans le secteur du 1260, route 158
Portée :	Taxe de secteur - Bassin de taxation décrit à l'annexe 2
Coût :	326 435,00 \$
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Taxe spéciale à un taux suffisant basée sur :  - la superficie de ces immeubles imposables.  telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2019

19

**19-435 – RÉSOLUTION 18-547 – CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2019 – AMENDEMENT**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Alexandre Martel appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

**D'AMENDER** la résolution 18-547 afin que le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019 se liste comme suit :

Jour	Date	Heure
Lundi	21 janvier 2019	à 19 h 30
Lundi	4 février 2019	à 19 h 30
Lundi	25 février 2019	à 19 h 30
Lundi	18 mars 2019	à 19 h 30
Lundi	1 <sup>er</sup> avril 2019	à 19 h 30
Lundi	15 avril 2019	à 19 h 30
Lundi	6 mai 2019	à 19 h 30
Mardi	21 mai 2019	à 19 h 30
Lundi	3 juin 2019	à 19 h 30
Lundi	17 juin 2019	à 19 h 30
Lundi	15 juillet 2019	à 19 h 30
Lundi	19 août 2019	à 19 h 30
Lundi	9 septembre 2019	à 19 h
Lundi	23 septembre 2019	à 19 h
Lundi	7 octobre 2019	à 19 h
Lundi	21 octobre 2019	à 19 h
Lundi	4 novembre 2019	à 19 h
Lundi	18 novembre 2019	à 19 h
Lundi	2 décembre 2019	à 19 h
Lundi	16 décembre 2019	à 19 h

**QUE** la greffière donne avis public des dates prévues ci-haut.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

**19-436 – SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE – RÉSOLUTION D'APPUI**

**CONSIDÉRANT QUE** la **Semaine de la sécurité ferroviaire** aura lieu du 23 au 29 septembre 2019;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2019

**CONSIDÉRANT QU'**il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

**CONSIDÉRANT QU'**Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias, et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

**CONSIDÉRANT QU'**Opération Gareautrain demande au conseil de la Ville de Joliette d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de la Ville de Joliette;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

**D'APPUYER la Semaine de la sécurité ferroviaire** qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2019.

**QUE** la Ville de Joliette soit mentionnée dans chaque parution du CN faisant mention des villes ayant appuyé la Semaine de la sécurité ferroviaire.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

**19-437 – CONFÉRENCE DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE – ENTÉRINEMENT**

**CONSIDÉRANT** la résolution 18-138 mandatant le cabinet Bélanger Sauvé pour représenter les intérêts de la Ville de Joliette dans un dossier de la cour du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

**D'ENTÉRINER** la signature de la documentation faisant suite à la conférence de règlement à l'amiable relativement au dossier 705-17-007916-172.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2019

22

**19-438 – PROTOCOLE D'ENTENTE – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES ÉTOILES D'ARGENT – LOCATION DES HEURES DE GLACE AU CENTRE RÉCRÉATIF MARCEL-BONIN – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation du directeur du service des Loisirs et de la culture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'AUTORISER** le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, le protocole d'entente à intervenir avec le club de patinage artistique Les Étoiles d'Argent pour l'utilisation des heures de glace au centre récréatif Marcel-Bonin pour une période de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 mai 2021, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution, et ce, conditionnellement à l'obtention des documents demandés, tels que spécifiés dans ledit protocole.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

**19-439 – PROTOCOLE D'ENTENTE – L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR JOLIETTE-CRABTREE – LOCATION DES HEURES DE GLACE AU CENTRE RÉCRÉATIF MARCEL-BONIN – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation du directeur du service des Loisirs et de la culture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'AUTORISER** le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree pour l'utilisation des heures de glace au centre récréatif Marcel-Bonin pour une période de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 mai 2021, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution, et ce, conditionnellement à l'obtention des documents demandés, tels que spécifiés dans ledit protocole.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2019

24

**19-440 – RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES DE LANAUDIÈRE – AIDE FINANCIÈRE ET APPUI**

**CONSIDÉRANT QUE** les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** la mission du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, pour la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance;

**CONSIDÉRANT QUE** nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même que nous reconnaissons l'expertise du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière en ce sens;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

**D'APPUYER** le Réseau des Femmes Élues de Lanaudière par une contribution financière de 100 \$, reconnaissant ainsi l'importance que nous accordons à la place des femmes au sein des conseils municipaux et nous engageant à soutenir les efforts du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière pour l'atteinte de ses objectifs.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

**19-441 – CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND JOLIETTE – PROGRAMME DE PARTENARIAT ANNUEL 2019-2020 – AUTORISATION**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Danielle Landreville appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, l'entente de partenariat 2019-2020 à intervenir entre la Chambre de commerce du Grand Joliette et la Ville de Joliette.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2019

**D'AUTORISER** la trésorière à payer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la cotisation de 6 800 \$, plus les taxes applicables, à la Chambre de Commerce du Grand Joliette pour adhérer au programme de partenariat annuel de la Chambre de Commerce du Grand Joliette pour la période 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

**19-442 – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Joliette a pris connaissance du guide de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette et la municipalité de Saint-Paul ainsi que les Villes de Joliette et Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Charles-Borromée désirent présenter un projet de coopération intermunicipale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

**QUE** le conseil de la Ville de Joliette s'engage à participer au projet de coopération intermunicipale et d'assumer une partie des coûts.

**QUE** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale.

**QUE** la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette agisse à titre de chargé de projet et organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

**19-443 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 3 JUILLET AU 6 AOÛT 2019 – APPROBATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil son rapport détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 144-2016 au montant de 7 222 358,25 \$ pour la période du 3 juillet au 6 août 2019 et la liste des comptes à payer pour la même période;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :





PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2019

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 3 juillet au 6 août 2019 et d'autoriser la trésorière à payer, pour et au nom de la Ville de Joliette, les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**Liste des dépenses autorisées par délégation et comptes à payer pour la période du 3 juillet au 6 août 2019**

a. Liste des chèques émis :	984 931,32 \$
b. Liste des transferts électroniques :	2 919 313,84 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	7 022 025,95 \$
<b>Total</b>	<b>10 926 271,11 \$</b>

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

**19-444 – REVÊTEMENT ASPHALTIQUE 2018 – SINTRA INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 6 août 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**D'APPROUVER** l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 2 final, des travaux de revêtement asphaltique 2018 tels que décrétés par la résolution 18-254 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Sintra inc. » la somme de 21 921,67 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

**19-445 – REVÊTEMENT ASPHALTIQUE – PONT PAPINEAU – SINTRA INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 9 juillet 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2019

**D'APPROUVER** l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 2 final, des travaux de revêtement asphaltique du pont Papineau tels que décrétés par la résolution 18-362 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Sintra inc. » la somme de 2 438,12 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

**19-446 – RÉFECTION DE LA CONDUITE D'ÉGOUT COMBINÉE  
SOUS LA VOIE FERRÉE – LES EXCAVATIONS MICHEL  
CHARTIER INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 –  
ACCEPTATION PROVISOIRE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 5 août 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'APPROUVER** l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 3 provisoire, des travaux de réfection de la conduite d'égout combinée sous la voie ferrée située sur la rue Gauthier tels que décrétés par la résolution 19-208 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Les Excavations Michel Chartier inc. » la somme de 19 683,30 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31

**19-447 – PROLONGEMENT DES SERVICES DE LA RUE GUSTAVE-  
GUERTIN – GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC. – CERTIFICAT DE  
PAIEMENT NUMÉRO 7 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement formulée par M. Louis Adam, ingénieur pour la firme Les Services EXP inc., en date du 15 juillet 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**D'APPROUVER** l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 7 final, des travaux de prolongement des services de la rue Gustave-Guertin tels que décrétés par la résolution 16-281 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Généreux Construction inc. » la somme de 8 623,13 \$ à même le Règlement d'emprunt 167.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2019

32

**19-448 – M. MICKAEL PLOUFFE – EMBAUCHE D’UN OPÉRATEUR-  
CONCIERGE – LOISIRS ET CULTURE**

**CONSIDÉRANT** la vacance au poste régulier d’opérateur-concierge;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

**QUE** la Ville de Joliette embauche M. Mickael Plouffe au poste d’opérateur-concierge au sein du service des Loisirs et de la culture.

**QUE** la date de son entrée en fonction soit fixée au 20 août 2019.

**QUE** cette embauche soit assujettie à une période de probation de 120 jours de travail, débutant à la date d’entrée en fonction, en vue de l’obtention d’une permanence à ce poste.

**QU’**à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 5 de la convention collective des cols bleus.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

33

**19-449 – M. ANTOINE TARDIF – EMBAUCHE D’UN OPÉRATEUR –  
USINE DE FILTRATION**

**CONSIDÉRANT** la vacance au poste d’opérateur à l’usine de filtration;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

**QUE** la Ville de Joliette embauche M. Antoine Tardif au poste d’opérateur à l’usine de filtration.

**QUE** la date de son entrée en fonction soit fixée au 3 septembre 2019.

**QUE** cette embauche soit assujettie à une période de probation de 120 jours de travail, débutant à la date d’entrée en fonction, en vue de l’obtention d’une permanence à ce poste.

**QU’**à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 12 de la convention collective des cols bleus.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

34

**19-450 – MME CHARLIE DESROCHERS – EMBAUCHE D’UN  
OPÉRATEUR – USINE DE FILTRATION**

**CONSIDÉRANT** la création d’un poste d’opérateur à l’usine de filtration au sein du service des Travaux publics et services techniques;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2019

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**QUE** la Ville de Joliette embauche Mme Charlie Desrochers au poste d'opérateur à l'usine de filtration au sein du service des Travaux publics et services techniques.

**QUE** la date de son entrée en fonction soit fixée au 9 septembre 2019.

**QUE** cette embauche soit assujettie à une période de probation de 120 jours de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

**QU'**à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 12 de la convention collective des cols bleus.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35

**19-451 – SOUMISSION NUMÉRO 15-009 – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS GPS – FOCUS GESTION FLOTTE ET CARBURANT INC. – OPTION DE RENOUVELLEMENT**

**CONSIDÉRANT** le contrat d'acquisition d'équipements GPS et d'un service de géolocalisation pour tous les véhicules de la Ville de Joliette, attribué par la résolution numéro G2015-01-34;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Joliette est satisfaite des services de Focus Gestion Flotte et carburant inc. depuis l'attribution du contrat et désire se prévaloir de la dernière année d'option de renouvellement;

**CONSIDÉRANT** l'option de renouvellement prévue à l'article 10 du cahier des charges de l'appel d'offres 15-009;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

**DE RENOUVELER** le contrat d'acquisition d'équipements GPS et d'un service de géolocalisation pour tous les véhicules de la Ville de Joliette, conformément à l'option de renouvellement prévue à l'article 10 du cahier des charges de l'appel d'offres 15-009, à Focus Gestion Flotte et carburant inc. pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2019

36

**19-452 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-070 – RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION RUE LADOUCEUR ET CHEMIN DES PRAIRIES – LES EXCAVATIONS MICHEL CHARTIER INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres pour le réaménagement de l'intersection de la rue Ladouceur et du chemin des Prairies a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

**CONSIDÉRANT QUE** trois soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 7 août 2019;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Les Excavations Michel Chartier inc.	112 199,50 \$
2	Sintra inc.	122 540,00 \$
3	Maskimo Construction inc.	126 685,00 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP19-070, le contrat pour le réaménagement de l'intersection de la rue Ladouceur et du chemin des Prairies, à l'entreprise « **Les Excavations Michel Chartier inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **112 199,50 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37

**19-453 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-076 – RESTAURANT – CENTRE RÉCRÉATIF MARCEL-BONIN – ANNULATION**

**CONSIDÉRANT** l'ouverture de l'appel d'offres AP19-076 le 12 juillet 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre entreprises ont été invitées et que la seule soumission reçue est non conforme;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Ville de Joliette d'annuler ledit appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2019

**D'ANNULER** l'appel d'offres AP19-076.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38

**19-454 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-078 – CÂBLAGE MOYENNE TENSION – ANNULATION**

**CONSIDÉRANT** l'ouverture de l'appel d'offres AP19-078 le 2 juillet 2019;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'ouverture de la soumission les prix soumis dépassaient largement l'estimation prévue;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Ville de Joliette d'annuler ledit appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

**D'ANNULER** l'appel d'offres AP19-078.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39

**19-455 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-082 – SERVICES PROFESSIONNELS – AUDITEUR EXTERNE – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres pour des services professionnels pour l'audit externe des états financiers consolidés et du taux global de taxation pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre 2019 à 2023 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 9 juillet 2019;

	<b>ENTREPRISES</b>	<b>POINTAGE</b>	<b>PRIX AVEC TAXES</b>
1	Amyot Gélinas S.E.N.C.R.L.	7,043	188 846,44 \$
2	Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.	4,826	256 917,38 \$

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2019

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP19-082, le contrat d'auditeur externe pour une période de cinq ans, au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit à « **Amyot Gélinas S.E.N.C.R.L.** », au montant de **164 250,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

40

**19-456 – SOUMISSION NUMÉRO AP19-085 – ENTRETIEN DE DISJONCTEURS ET DE TRANSFORMATEURS – POSTE ALPHA – GEMITECH INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'entretien de disjoncteurs et de transformateurs au poste Alpha;

**CONSIDÉRANT QUE** cinq entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, quatre entreprises ont remis une soumission conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 6 août 2019, 11 h;

	ENTREPRISES	PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	Gemitech inc.	56 543,09 \$	X	
2	Dual-Électrotech inc.	77 179,25 \$	X	
3	MDL Énergie inc.	80 170,00 \$	X	
4	Siemens Canada Ltée	97 200,42 \$		X

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP19-085, le contrat pour l'entretien de disjoncteurs et de transformateurs au poste Alpha, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Gemitech inc.** », au montant de **56 543,09 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

41

**19-457 – RÉOLUTION 19-411 – RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS – PORTIONS DES RUES RICHARD, BABY, FABRE ET GUILBAULT – PROGRAMME FIMEAU – AMENDEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 19-411 autorisait le dépôt d'une demande d'aide financière au programme FIMEAU pour la réfection des services municipaux d'aqueduc et d'égouts;



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2019

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

**D'AMENDER** la résolution 19-411 afin d'ajouter « Sainte-Anne » dans l'énumération qui se trouve dans le titre et dans l'énumération du dernier paragraphe.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

42

**19-458 – ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR JOLIETTE-CRABTREE – 15E ÉDITION DU TOURNOI NOVICE-ATOME JOLIETTE-CRABTREE – AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATIONS**

**CONSIDÉRANT** les demandes d'autorisation et les demandes d'aide financière de M. François Cardin, vice-président de l'association de hockey mineur Joliette-Crabtree;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**D'AUTORISER** l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree à tenir au centre récréatif Marcel-Bonin selon les heures de glace demandées :

- la 15<sup>e</sup> édition du tournoi Novice-Atome Joliette-Crabtree qui aura lieu au centre récréatif Marcel-Bonin du 5 au 15 décembre 2019;
- la Joute des Étoiles de la Ligue Laurentides-Lanaudière-Laval le 22 décembre 2019;
- le festival pré-novice les 11 et 12 janvier 2020.

**D'AUTORISER** l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree à bénéficier des revenus reliés à la vente d'alcool lors du tournoi Novice-Atome, et ce, conditionnellement à ce qu'elle détienne un permis de vente d'alcool valide.

**D'AUTORISER** la perception d'un frais d'entrée lors de la Joute des Étoiles de la Ligue Laurentides-Lanaudière-Laval, des séries et des championnats régionaux.

**D'AUTORISER** la trésorière à verser, à l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree, une aide financière de 3 000 \$ pour la tenue de la 15<sup>e</sup> édition du tournoi Novice-Atome Joliette-Crabtree.

**D'AUTORISER** la trésorière à verser, à l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree, une aide financière de 1 000 \$ pour la tenue de la joute des Étoiles de la Ligue Laurentides-Lanaudière-Laval.

**D'AUTORISER** un soutien logistique lors des événements.





PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2019

**D'AUTORISER** le directeur du service des Loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, une entente de commandite de deux ans, d'une valeur de 3 000 \$ par année, avec l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree pour l'équipe Junior AA.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

43

**19-459 – CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À JOLIETTE –  
ACTIVITÉ POUR MOBILISATION CLIMATIQUE – UTILISATION DE  
L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation d'utilisation de l'espace public du comité environnement du Cégep régional de Lanaudière à Joliette;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

**D'AUTORISER** le comité environnement du Cégep régional de Lanaudière à Joliette à tenir une activité de mobilisation climatique qui aura lieu au parc Louis-Querbes le 27 septembre 2019 de 11 h à 13 h 30 ainsi qu'une marche selon l'itinéraire déposé.

**D'AUTORISER** le prêt de matériel, l'accès à l'électricité et l'utilisation de BBQ pour la tenue de l'événement.

**LE TOUT**, conditionnellement à la disponibilité des ressources et à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

44

**19-460 – ACTIVITÉ DE FINANCEMENT D'ORGANISME –  
REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Danielle Landreville appuyé par le conseiller Patrick Bonin et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière à l'organisme suivant :

- Souper de la Solidarité : 300 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2019

45 a)

**19-461 – M. PHILIPPE JOUBERT – EMBAUCHE D’UN RÉGISSEUR – LOISIRS ET CULTURE**

**CONSIDÉRANT** la vacance au poste de régisseur au service des Loisirs et de la culture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

**QUE** la Ville de Joliette embauche M. Philippe Joubert au poste de régisseur au sein du service des Loisirs et de la culture.

**QUE** la date de son entrée en fonction soit fixée au 20 août 2019.

**QUE** cette embauche soit assujettie à une période de probation de 120 jours de travail, débutant à la date d’entrée en fonction, en vue de l’obtention d’une permanence à ce poste.

**QU’**à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 8 de la convention collective des cols blancs.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

46

**19-462 – DÉPÔT DE RAPPORTS**

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 19 août 2019;
- Service de l’Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de juillet 2019.

47

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

48

**DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 9 septembre 2019, à 19 h, à la salle du conseil de l’hôtel de ville de Joliette.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

19-08-2019

49

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 46.

ALAIN BEAUDRY,  
Maire

MYLÈNE MAYER,  
Greffière